



Chardonnens Jean-Daniel, Fahrni Marc

Quelle est l'efficacité du canton de Fribourg en matière de prestations sociales ?

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 19.11.25

Transmission au CE : 19.11.25

Dépôt

Au mois d'août dernier, la presse relayait les résultats d'une étude indépendante mandatée par la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI). Selon les résultats de cette étude, le canton de Vaud pourrait économiser quelques 250 millions de francs par an. En effet, cette étude démontre qu'avec une gestion plus efficace de l'aide sociale, et sans diminuer les prestations en faveur des bénéficiaires, il est possible d'optimiser les dépenses, par exemple à la manière des cantons de Berne ou de Zurich. Ce document classerait le canton de Vaud comme le deuxième moins efficace en la matière au niveau national.

Comparaison n'est pas raison, mais cette analyse vaudoise est intéressante puisqu'elle compare l'efficacité de l'administration par rapport à d'autres cantons considérés comme similaires en termes de démographie, d'infrastructures publiques et de diversité économique.

L'étude démontre que malgré des coûts nettement supérieurs par rapport aux cantons similaires, les prestations restent comparables. En clair, les contribuables vaudois paient plus d'impôts, sans que les bénéficiaires de l'aide sociale ne touchent plus que ceux des autres cantons.

Même si, depuis, l'Etat de Vaud conteste les résultats de cette étude, il n'est peut-être pas inutile de réaliser un même exercice pour notre canton.

Par conséquent, nous posons les questions suivantes :

1. Au vu des résultats intéressants de l'étude vaudoise, est-ce que le canton de Fribourg pense s'en inspirer pour évaluer son efficacité en termes de prestations sociales ?
2. Si oui, quelles sont les pistes à envisager si cette étude devait démontrer un manque d'efficacité ?
3. Est-ce qu'une refonte conséquente des mesures sociales est envisageable, vu le nombre de mesures croissantes et la complexité administrative qu'elles engendrent ?
4. Les prestations complémentaires sont gérées par le canton, dès lors pourquoi vouloir absolument faire participer les communes à leur financement (DETEC-PAFE). L'équilibre recherché ne se trouve-t-il pas ailleurs ?